

CHARTRE DE TOURISME SOLIDAIRE

Préambule

L'association AIDSESEM France se positionnant comme un acteur du tourisme solidaire et équitable, elle souhaite par la présente Charte poser les principes et valeurs éthiques qui guident son action et les relations avec ses partenaires.

Elle se reconnaît dans les définitions du tourisme solidaire, responsable et équitable, en mettant au centre du voyage l'homme et la rencontre, en s'inscrivant dans une logique de développement durable des territoires et en se fondant sur les principes d'actions suivants:

- La participation des populations locales dans les différentes phases du projet touristique,
- le respect de la personne, des cultures et de la nature,
- une répartition équitable des ressources générées.

En l'absence d'un texte fédérant tous les acteurs du tourisme solidaire et équitable en France, AIDSESEM France propose cette Charte, en se basant notamment sur certains textes de référence:

- la charte du tourisme équitable, signée par certaines associations françaises de tourisme solidaire,
- la charte éthique du voyageur,
- la charte de l'AITR (Association italienne pour le Tourisme Responsable).

La présente charte vise ainsi à :

- définir des valeurs communes entre les différents acteurs concernés par l'activité de tourisme solidaire (communautés réceptrices, voyageurs, partenaires),
- lier l'association AIDSESEM France, les communautés réceptrices, leurs partenaires et les voyageurs dans un engagement réciproque,
- veiller au respect de ces engagements par les différentes parties signataires (communautés réceptrices, membres de AIDSESEM, voyageurs, partenaires) afin de conserver des relations solidaires, équitables et responsables.

Engagements de la communauté hôte

Avant le séjour:

Sur le plan social:

- la communauté hôte est responsable de la gestion locale des activités touristiques (planification, organisation, mise en oeuvre, animation et développement des services touristiques, recrutement du personnel parmi les habitants), impliquant, dans la mesure du possible, l'ensemble des membres de la communauté,
- elle veille au respect et à la valorisation de son identité socioculturelle (architecture, gastronomie, arts, artisanat, costumes, patrimoine, coutumes, traditions, etc.),
- elle veille à ce que les membres de la communauté qui participent aux activités touristiques le fassent de manière volontaire, digne et authentique, en favorisant l'intégration de tous et dans le respect des droits sociaux fondamentaux (conventions de l'Organisation Internationale du Travail) et de toute réglementation locale d'usage plus protectrice pour les travailleurs,
- la communauté veille à ce que les visiteurs soient accompagnés par des référents locaux (guides locaux), ceux-ci sont chargés de faciliter les relations entre les visiteurs et les membres de la communauté et de faire découvrir les attractivités authentiques des lieux visités.

Sur le plan environnemental:

- participer à des actions de sensibilisation et de conservation environnementales,
- mettre en place des mesures de protection de l'environnement en privilégiant l'usage de techniques écologiques (gestion des déchets, économie d'énergie et d'eau, gestion des ressources naturelles, contrôle de la capacité de charge du site d'accueil, limitation des moyens de transport polluants, etc.),
- évaluer les impacts environnementaux lors de la réalisation d'actions d'aménagement du territoire (voies, édifices, etc.),
- contrôler les éventuelles pressions sur les prix des ressources naturelles et culturelles afin d'éviter une hausse tarifaire démesurée,

Sur le plan économique:

- les bénéfices tirés des activités touristiques sont utilisés au profit d'actions collectives contribuant au développement local durable,
- les revenus générés par les activités touristiques sont redistribués de manière équitable: juste rémunération, tarification équitable des services et produits,
- les prix sont définis de manière à être équitables pour la communauté-hôte, pour le visiteur et pour AIDEM France,
- les activités touristiques sont mises en place en suivant une logique de coopération, de complémentarité, d'intégration au territoire et non de concurrence,
- afin de favoriser l'économie locale, de diversifier les activités économiques communautaires et de redistribuer les bénéfices des activités touristiques entre acteurs passifs, l'achat de produits locaux pour les services touristiques est privilégié,
- la communauté fait en sorte de conserver ses droits de permanence sur le territoire où elle est établie.

Pendant le séjour:

- les services offerts sont quantitativement suffisants, en privilégiant la qualité,
- le nombre de visiteurs est limité en fonction de la capacité d'accueil de la communauté hôte, afin d'éviter des impacts négatifs,
- une certaine sécurité est offerte aux visiteurs (par ex: sûreté des moyens de transport, contrôle de l'hygiène, de la salubrité et de la propreté des lieux d'accueil, mise à disposition d'une liste de numéros d'urgence)

Après le séjour:

- Évaluer les résultats du séjour (au niveau social, environnemental et économique),
- Assurer une totale transparence en interne et en externe sur la gestion des activités touristiques et des projets (présentation des réalisations aux visiteurs et aux partenaires, transparence des prix des prestations offertes, etc.)

Engagements de AIDEM France

Avant le séjour:

Sur le plan social:

- donner la priorité aux services qui respectent la culture locale,
- veiller au respect des réglementations internationales et nationales, en particulier quant aux conditions de travail,
- respecter l'organisation interne et les coutumes des communautés-hôtes,
- renforcer l'autonomie des communautés-hôtes (organisation interne, formation professionnelle, gestion des ressources naturelles et économiques, droits de propriété et d'usage)
- constituer de petits groupes de visiteurs afin de favoriser les contacts avec la communauté réceptrice et d'éviter un impact touristique massif,
- réaliser une préparation des visiteurs
- organiser les séjours en prévoyant une marge de liberté suffisante,
- organiser les itinéraires en prévoyant des marges de temps suffisantes entre les étapes et un nombre limité de destinations,
- veiller à ce que les visiteurs soient accompagnés par des référents ou guides locaux,

Sur le plan économique:

- privilégier les services communautaires ou familiaux de petite échelle qui offrent la plus petite distance entre les visiteurs et les habitants,
- vérifier que les ressources générées par les activités touristiques soit redistribuée localement de manière équitable,
- vérifier que la part du prix du voyage allouée aux projets de développement locaux soit utilisée pour soutenir les actions définies conjointement et préalablement,

Sur le plan environnemental:

- participer à des actions de sensibilisation et de conservation environnementales,
- mettre en place des mesures de protection de l'environnement en privilégiant l'usage de techniques écologiques (gestion des déchets, économie d'énergie et d'eau, gestion des ressources naturelles, contrôle de la capacité de charge du site d'accueil, moyens de transport les moins polluants, etc.)
- appuyer l'évaluation des impacts environnementaux lors de la réalisation d'actions d'aménagement du territoire (voies, édifices, etc.),

Pendant le séjour:

- favoriser les contacts entre les visiteurs et les habitants des communautés réceptrices, dans un respect mutuel,
- veiller à la qualité des services offerts et à la sécurité des visiteurs,

Après le séjour:

- appuyer les communautés réceptrices dans leur gestion des activités touristiques à titre d'accompagnement et de veille,
- capitaliser les expériences en prenant en compte les résultats de l'évaluation des séjours, au niveau social, environnemental et économique (évaluation auprès des communautés réceptrices et auprès des voyageurs, notamment par la distribution d'un questionnaire)
- veiller à une totale transparence de l'activité (mise à disposition du rapport financier de l'association et des associations partenaires, transparence du prix payé par le voyageur),
- favoriser l'implication des voyageurs au-delà de la participation aux séjours,
- communiquer et promouvoir les séjours, en produisant notamment du matériel d'information sur les séjours déjà organisés.

Engagements des voyageurs

Avant le séjour:

- Faire en sorte, dans la mesure du possible, de participer aux temps de rencontre et d'information organisés par AIDEM avant le départ,
- Dans tous les cas, s'informer suffisamment (se référer notamment au livret d'accueil fourni par AIDEM) afin de prendre conscience que son comportement peut aussi bien être un facteur d'enrichissement mutuel qu'un élément perturbateur pour les populations d'accueil,

Pendant le séjour:

- respecter l'environnement naturel et socioculturel des communautés réceptrices (ressources naturelles, us et coutumes, règles protocolaires, intimité, etc.),
- être acteur et favoriser l'échange au sein du groupe de voyageurs et avec les habitants de la communauté réceptrice,
- participer à une solidarité collective envers les communautés réceptrices (s'interdire toute intervention directe sans contrôle des responsables de la communauté et tout don matériel et financier individuel qui dénature la valeur de l'échange, peut créer des dépendances, de nouveaux besoins et suscite une mentalité de mendicité)

Après le séjour:

- remplir la fiche d'appréciation du séjour,
- évaluer la possibilité de donner suite à la relation établie avec les communautés réceptrices et avec AIDEM (soutien des projets de développement, participation éventuelle lors de salons, forums, rencontres auxquels AIDEM participe ou organisés par AIDEM, etc.).